Reçu au Secrétariat général
le 7 avril 2026

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Le 7 avril 2026

Dr Denis Prud'homme
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet : Formation linguistique en français
et projet de modifications du régime pédagogique

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil de la langue française désire vous faire part de ses préoccupations relativement à la réduction de nombre de crédits que l'Université souhaite appliquer à la formation linguistique en français dans le cadre du projet de modifications du régime pédagogique présentement en cours.

Ce projet de modifications du régime pédagogique prévoit, entre autres scénarios, de limiter la formation linguistique en français à neuf (9) crédits incluant la mise à niveau en français. Devant cette éventualité, le Conseil de la langue française se sent fortement interpellé et estime capital de rappeler au Sénat académique l'importance de maintenir les exigences actuelles en matière de formation linguistique en français, et ce, dans l'ensemble de nos programmes. Lors de sa réunion du 30 mars 2026, le Conseil a voté une résolution unanime à cet effet. De plus, il joint sa voix à celle de l'UARD de la formation linguistique, qui, dans une lettre adressée le 27 mars 2026 à la Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, a fait connaitre sa position sur la question. Le Conseil désire d'ailleurs attirer l'attention du Sénat académique sur cette lettre qui se trouve en pièce jointe.

Fort de sa mission de promouvoir la qualité de la langue au sein de la communauté universitaire et de veiller à l'application de la politique linguistique de l'Université, le Conseil de la langue française considère que l'Université de Moncton, en tant qu'institution acadienne et francophone en milieu minoritaire, a comme responsabilité première d'assurer une formation linguistique solide et complète à ses personnes étudiantes, la maitrise de la langue étant un vecteur de réussite dans les études et l'exercice d'une profession. Cette formation langagière est d'autant plus nécessaire que les personnes étudiantes, à leur entrée à l'université, présentent d'énormes besoins en matière d'apprentissage des bases même de la langue, comme en témoignent, année après année, les résultats très faibles au test de classement et l'offre de nombreux cours de mise à niveau en grammaire. Réduire la formation linguistique ne ferait qu'exacerber les difficultés langagières de nos personnes

étudiantes, difficultés qui perdureront dans leur vie professionnelle et sociale. En cela, l'Université de Moncton manquerait à sa fonction de transmettre et de dynamiser la langue française au Nouveau-Brunswick.

En 2022, le Conseil de la langue française a tenu sur les trois campus des Journées de réflexion sur la langue française, à la suite d'une demande du Sénat adressée au Recteur. L'esprit des recommandations du rapport qui a découlé de ces Journées[1] va dans le sens d'une amélioration des compétences langagières des membres de la communauté universitaire, laquelle inclut les personnes étudiantes. Le Conseil considère que la réduction du nombre de crédits alloués à la formation linguistique du corps étudiant irait à l'encontre de cet objectif. Par ailleurs, il est utile de rappeler que le Conseil, sous l'autorité du Recteur, mène une planification stratégique dont les actions visent à améliorer les compétences langagières des personnes étudiantes à l'oral et à l'écrit.

Dans cette perspective, le Conseil de la langue française pense que, plutôt que d'être réduite dans le cadre d'un nouveau régime pédagogique, la formation linguistique en français offerte dans tous nos programmes de 1er cycle devrait être maintenue, voire consolidée.

Tout en espérant que vous prêterez attention aux enjeux qu'implique une telle réduction, le Conseil de la langue française vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ses respectueuses salutations.

Éric Trudel
Président du Conseil de la langue française

p. j. : Réponse de l'UARD de la formation linguistique en regard du projet de modifications du régime pédagogique

[1] Conseil de la langue française (2023). *Journées de réflexion sur la langue française. Rapport final*, Université de Moncton.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Le 27 mars 2026

Madame Elizabeth Dawes
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Université de Moncton

Objet : Réponse de l'UARD de la formation linguistique en regard du projet de modifications du régime pédagogique

Madame la Vice-rectrice,

Comme suite à votre présentation du projet de modifications du régime pédagogique le 27 février 2026, les professeures et professeurs de l'UARD de la formation linguistique se sont rencontrés le 13 mars pour discuter en détail de la demande de limiter la formation linguistique à neuf (9) crédits incluant la mise à niveau en français.

L'UARD a conclu qu'il est nécessaire, dans la perspective de soutenir adéquatement les compétences langagières des personnes étudiantes de l'Université de Moncton, de maintenir le cadre actuel comportant six (6) crédits obligatoires (FRAN1500 – *Communication orale* et FRAN1600 – *Communication écrite*) et jusqu'à six (6) crédits de mise à niveau en français. Les membres de l'unité ont d'ailleurs voté une résolution unanime en ce sens. Voici ce qui motive cette position.

La qualité du français de nos personnes étudiantes fait l'objet de critiques de manière cyclique, et ce, tant au sein de l'institution que dans les médias. Les besoins linguistiques des nouvelles personnes étudiantes de l'Université de Moncton continuent d'être criants et témoignent de la nécessité d'une mise à niveau en français pour un grand nombre d'entre elles; les résultats au test de classement des dernières sessions le confirment : plus des deux tiers des personnes étudiantes démontrent des compétences linguistiques très faibles (nécessitant 6 crédits de mise à niveau) ou faibles (nécessitant 3 crédits de mise à niveau), et ce, même après une révision des seuils en 2016 pour éviter les sous-classements[1]. Les professeures et professeurs de la discipline observent en effet qu'une majorité de personnes étudiantes ne disposent pas des savoirs de base en français à leur entrée à l'université, comme l'identification même des éléments d'une phrase (verbe conjugué, sujet, compléments, subordonnées, etc.), connaissances nécessaires à la rédaction d'un texte dans la variété standardisée du français attendue dans les écrits universitaires et professionnels. Réduire le nombre de cours de la mise à niveau comme proposé dans la réforme du régime pédagogique mettrait en péril la possibilité

[1] Pépin-Filion, Dominique, Philippe Rouselle et Isabelle Cormier (2020). *Les résultats de la formation linguistique universitaire des jeunes acadiens du Nouveau-Brunswick*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

pour les personnes étudiantes d'acquérir ces savoirs langagiers de base nécessaires à leur réussite universitaire et professionnelle[2].

Sans vouloir jeter le blâme sur la formation linguistique que reçoivent les élèves avant leur arrivée à l'université, notons que leurs difficultés langagières sont documentées. L'examen des résultats aux divers tests de mesure des compétences en littératie des élèves avant leur arrivée à l'université est révélateur. En 8e année, les compétences en lecture des élèves du Nouveau-Brunswick se situent sous la moyenne canadienne, sans amélioration depuis 2010, et les élèves des écoles francophones ont un rendement significativement inférieur à celui des élèves des écoles anglophones[3]. Vers la 10e année, les élèves du secondaire du Nouveau-Brunswick représentent la proportion la plus élevée (28%) d'élèves à l'échelle canadienne n'atteignant pas le niveau de base exigé en lecture pour participer pleinement à la société moderne, les élèves des écoles francophones obtenant des scores moins élevés que les élèves des écoles anglophones[4]. Certes, la réussite du test de compétences en lecture et écriture (TCLÉ) du ministère de l'Éducation est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires au Nouveau-Brunswick, et en 2024-2025, 78% des élèves des écoles secondaires francophones de la province l'ont réussi dès la première passation[5]. Pourtant, cette réussite ne peut être représentative des compétences proprement linguistiques des élèves, puisque le respect des conventions linguistiques ne représente que 10 % du résultat au test[6]. À l'entrée à l'université, ces personnes étudiantes en provenance du Nouveau-Brunswick, qui composent la moitié de l'effectif étudiant du réseau de l'Université de Moncton[7], ont donc des besoins importants de formation linguistique. Pour les personnes étudiantes qui proviennent de l'international[8], les professeures et professeurs de l'UARD constatent sur le terrain un niveau de difficultés similaire.

En tant qu'université acadienne et francophone œuvrant en contexte minoritaire, l'Université de Moncton doit offrir une formation qui procure à ses personnes étudiantes les outils linguistiques dont elles ont besoin pour apprendre et exercer leurs fonctions professionnelles une fois sur le marché du travail. À cet égard, la formation préuniversitaire assurée par les cégeps au Québec exige que les élèves suivent quatre (4) cours obligatoires en français langue d'enseignement, et parfois même, dans certains cas, un cours de mise à niveau pour les

[2] Sur le lien entre compétences langagières et réussite universitaire et professionnelle, voir : Vincent, François *et al.* (2019). « Les stratégies d'écriture universitaire numérique : pratiques déclarées d'étudiants et d'enseignants québécois », *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire / International Journal of Technologies in Higher Education*, vol. 16, no 2, p. 5-23, https://doi.org/10.18162/ritpu-2019-v16n2-03; ainsi que : Romainville, Marc (2000). *L'échec dans l'université de masse*, L'Harmattan.

[3] Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (s.d). *PPCE 2023 : Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques.* [en ligne https://cmec.ca/782/Rapport_public.html]

[4] Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (2023). *À la hauteur : résultats canadiens de l'étude du PISA 2022 de l'OCDE. Le rendement des jeunes de 15 ans du Canada en mathématiques, en lecture et en sciences*,

[5] Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (2025). *Bulletin provincial 2024-2025 : Nouveau-Brunswick francophone*
[en ligne https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/bulletin/2025/bulletin-nb.pdf]

[6] Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (2025), *Cadre d'élavuation : Test de compétences en lecture et en écriture (TCLE). Condition d'obtention du diplôme d'études secondaires* [en ligne https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/tcle-cadre-devaluation-2025-2026.pdf?random=1773953541876]

[7] À l'automne 2025, l'effectif étudiant était composé de 49 % de personnes en provenance du Nouveau-Brunswick (SAC-251003).

[8] À l'automne 2025, elles représentaient 44 % de l'effectif étudiant (SAC-251003).

personnes qui ont une faible note en français en 5e secondaire. Une telle formation préalable à l'université n'existe pas au Nouveau-Brunswick, ce qui justifie d'autant plus que l'Université de Moncton assume la formation langagière qui permet aux personnes étudiantes d'entrer dans la littératie universitaire. Cela s'inscrit dans une logique d'accessibilité aux études en français en milieu minoritaire, et au maintien, à la vitalité et à la transmission du français au sein de la société néobrunswickoise.

La formation linguistique à l'Université de Moncton fait régulièrement l'objet d'une évaluation externe. La plus récente, effectuée en 2020[9], souligne que le modèle actuel, qui comporte deux cours obligatoires auxquels s'ajoute une mise à niveau au besoin, constitue une valeur sure dans le parcours universitaire. D'ailleurs, le rapport Pépin-Filion, Rousselle et Cormier (2020 : 12-13)[10] a relevé qu'une très forte proportion (87,2 %) des personnes étudiantes de 2e ou 3e année du premier cycle et un encore plus grand pourcentage (93,2 %) des personnes finissantes estiment que la formation linguistique de l'Université de Moncton, notamment le cours obligatoire de communication écrite, les a amenées à améliorer leur capacité à écrire clairement et correctement en français. Le rapport souligne également que près du tiers (30,5 %) des élèves finissants des écoles francophones de la province ont plus de facilité à s'exprimer à l'oral en anglais standardisé qu'en français standardisé (p. 11). Le cours obligatoire de communication orale permet de mieux outiller les personnes étudiantes pour l'expression orale en contexte universitaire et professionnel.

Tout en constatant les forces de la formation linguistique, les membres de l'UARD se sont toujours appliqués à mettre en œuvre les recommandations émanant des évaluations externes régulières, de manière à bonifier de façon continue le contenu et l'approche pédagogique des cours de la formation linguistique. Toutefois, à l'échelle institutionnelle, les ressources et les conditions nécessaires à la mise en œuvre de certaines recommandations n'ont pas toujours été réunies pour une formation linguistique optimale[11]. Notons par exemple le contingentement des groupes à une taille permettant de fournir un encadrement plus individualisé et le regroupement des personnes étudiantes par discipline.

Pour terminer, les membres de l'UARD souhaitent insister sur le fait que la formation linguistique ne doit pas faire les frais de la réforme du régime pédagogique, surtout en raison des besoins langagiers criants des personnes étudiantes. Au contraire, dans une perspective d'amélioration continue, la formation linguistique, en tant que composante transversale de tous les programmes d'études de l'Université de Moncton, doit être consolidée institutionnellement. Cette consolidation s'arrime avec l'esprit des recommandations qui émanent du rapport des Journées de réflexion sur la langue française tenues en 2022. Ces Journées répondaient d'ailleurs à une demande du Sénat académique adressée au Recteur pour

[9] Beaudet, Céline et Marie-Claude Boivin (2020). « Rapport d'évaluation du programme de formation linguistique », dans Bureau du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (2021), *Évaluation des programmes. Formation linguistique*, Moncton, Université de Moncton, p. B33-B46, https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/Document%20B%20-%20Formation%20linguistique.pdf.

[10] Pépin-Filion, Dominique, Philippe Rouselle et Isabelle Cormier (2020). *Les résultats de la formation linguistique universitaire des jeunes acadiens du Nouveau-Brunswick*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

[11] Voir à ce sujet Vernet, Samuel et Simo Määttä (2019). « L'Université de Moncton, la langue et les normes. Enjeux acadiens, échos finlandais », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 50, nos 1-2, p. 49-85

qu'il « se penche[…] sur la question du français dans son institution afin de proposer des avenues contemporaines susceptibles d'entretenir, voire d'*améliorer les compétences langagières des membres de la communauté universitaire*. » (Conseil de la langue française, 2023 : 4)[12] L'UARD de la formation linguistique est au fait que le Conseil de la langue française (CLF), mandaté par le Rectorat, met en œuvre une planification stratégique dans laquelle il est prévu, entre autres actions, de renforcer la formation linguistique. Si la réforme du régime pédagogique s'inscrit dans la stratégie *Cap sur l'avenir*, qui elle-même englobe la planification stratégique du CLF, il apparait conséquent, au niveau institutionnel, de tirer la formation linguistique obligatoire vers le haut.

Dans cet esprit, les membres de l'UARD sont prêts à mener une discussion approfondie quant à l'amélioration de la formation linguistique, tout en tenant compte des changements académiques en cours. Déjà, en 1994, le rapport CREFO[13] proposait des stratégies, appuyées par l'évaluation externe de 2007[14], qui auraient permis un encadrement plus individualisé des personnes étudiantes dans leurs besoins de formation linguistique (approche par modules, progression adaptée au rythme de la personne étudiante, groupes de petite taille, etc.). Cependant, les mesures proposées n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Un remaniement de la formation linguistique actuelle devrait prendre en considération de telles stratégies avant d'envisager de réduire le nombre de crédits consacrés à la formation linguistique.

Les professeures et professeurs de l'UARD de la formation linguistique espèrent que, dans l'exercice que vous menez, vous serez sensible aux considérations soulevées précédemment. La motivation principale de celles-ci demeure la réussite des personnes étudiantes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-rectrice, l'assurance de notre haute considération.

Norma Doiron, secteur langue, UMCM,
pour l'UARD de la formation linguistique

[12] Conseil de la langue française (2023). *Journées de réflexion sur la langue française. Rapport final*, Université de Moncton.
[13] Centre de recherche en éducation franco-ontarienne (1994). *Le perfectionnement en français à l'Université de Moncton. Rapport de l'étude externe,* Toronto, Université de Toronto.
[14] Lefrançois, Pascale et Diane Vincent (2007). *La formation linguistique à l'Université de Moncton,* rapports colligés de l'évaluation externe de 2005, Université de Moncton.

Reçu au Secrétariat général
le 7 avril 2026

Dr. Denis Prud'homme
Recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet: Changements au cadre des diplômes de 1er cycle

Le 8 avril 2026

Dr. Prud'homme,

Nous souhaitons par la présente signifier aux membres du Sénat académique notre appui sans réserves au projet mis de l'avant par Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires professorales, sur les modifications au cadre des diplômes et aux OFG.

En plus d'aligner l'offre académique de l'Université de Moncton avec la vaste majorité des établissements universitaires canadiens, incluant plusieurs de ses voisines immédiates, ce projet présente à notre point de vue un potentiel clair au niveau de la rétention des personnes étudiantes.

Nous ne voyons d'ailleurs pas le bénéfice de faire cavalier seul sur les diplômes, et le fait que l'Université s'inscrit volontairement contre la norme soulève de nombreuses questions.

La flexibilité des structures proposées, tout particulièrement, augmente la capacité de modeler son parcours individuel à ses aspirations et intérêts personnels, et ce potentiel ne peut que croître avec l'accès à davantage de cours hors-faculté. Certaines personnes peuvent être satisfaites de l'offre actuelle; ceci dit, à notre sens elles ne le seraient pas moins dans une structure révisée où cette offre continuerait de faire partie des choix offerts.

À première vue, la diminution du nombre de crédits consacrés aux cours de mise à niveau en anglais et en français, à la faveur de cours aux choix beaucoup plus tôt dans les programmes, est probablement le changement qui sera le plus apprécié de la population étudiante. L'uniformisation des critères de la majeure-mineure-concentration, et l'ajout des cheminements *régulier* et *distinction* semblent un bon moyen de mettre en valeur tant l'offre de cours que les efforts des personnes diplômées.

Enfin, l'opportunité de progresser de façon plus linéaire dans la discipline principale, en ajoutant davantage de prévisibilité dans le parcours académique en général, ne pourra que simplifier la planification du cheminement et limiter les mauvaises surprises sur la feuille de route.

Veuillez recevoir, M. le recteur et président du Sénat académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Emma Raphaelle
Présidente de la FÉCUM

Reçu au Secrétariat général
le 7 avril 2026

Dr. Denis Prud'homme
Recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet: Changements au cadre des diplômes de 1er cycle

Le 8 avril 2026

Dr. Prud'homme,

Nous souhaitons par la présente signifier aux membres du Sénat académique notre appui sans réserves au projet mis de l'avant par Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires professorales, sur les modifications au cadre des diplômes et aux OFG.

En plus d'aligner l'offre académique de l'Université de Moncton avec la vaste majorité des établissements universitaires canadiens, incluant plusieurs de ses voisines immédiates, ce projet présente à notre point de vue un potentiel clair au niveau de la rétention des personnes étudiantes.

Nous ne voyons d'ailleurs pas le bénéfice de faire cavalier seul sur les diplômes, et le fait que l'Université s'inscrit volontairement contre la norme soulève de nombreuses questions.

La flexibilité des structures proposées, tout particulièrement, augmente la capacité de modeler son parcours individuel à ses aspirations et intérêts personnels, et ce potentiel ne peut que croître avec l'accès à davantage de cours hors-faculté. Certaines personnes peuvent être satisfaites de l'offre actuelle; ceci dit, à notre sens elles ne le seraient pas moins dans une structure révisée où cette offre continuerait de faire partie des choix offerts.

À première vue, la diminution du nombre de crédits consacrés aux cours de mise à niveau en anglais et en français, à la faveur de cours aux choix beaucoup plus tôt dans les programmes, est probablement le changement qui sera le plus apprécié de la population étudiante. L'uniformisation des critères de la majeure-mineure-concentration, et l'ajout des cheminements *régulier* et *distinction* semblent un bon moyen de mettre en valeur tant l'offre de cours que les efforts des personnes diplômées.

Enfin, l'opportunité de progresser de façon plus linéaire dans la discipline principale, en ajoutant davantage de prévisibilité dans le parcours académique en général, ne pourra que simplifier la planification du cheminement et limiter les mauvaises surprises sur la feuille de route.

Veuillez recevoir, M. le recteur et président du Sénat académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Ahamada Said Allaoui
Président de l'AGEEUMCE

Reçu au Secrétariat général
le 7 avril 2026

Dr. Denis Prud'homme
Recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet: Changements au cadre des diplômes de 1er cycle

Le 8 avril 2026

Dr. Prud'homme,

Nous souhaitons par la présente signifier aux membres du Sénat académique notre appui sans réserves au projet mis de l'avant par Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires professorales, sur les modifications au cadre des diplômes et aux OFG.

En plus d'aligner l'offre académique de l'Université de Moncton avec la vaste majorité des établissements universitaires canadiens, incluant plusieurs de ses voisines immédiates, ce projet présente à notre point de vue un potentiel clair au niveau de la rétention des personnes étudiantes.

Nous ne voyons d'ailleurs pas le bénéfice de faire cavalier seul sur les diplômes, et le fait que l'Université s'inscrit volontairement contre la norme soulève de nombreuses questions.

La flexibilité des structures proposées, tout particulièrement, augmente la capacité de modeler son parcours individuel à ses aspirations et intérêts personnels, et ce potentiel ne peut que croître avec l'accès à davantage de cours hors-faculté. Certaines personnes peuvent être satisfaites de l'offre actuelle; ceci dit, à notre sens elles ne le seraient pas moins dans une structure révisée où cette offre continuerait de faire partie des choix offerts.

À première vue, la diminution du nombre de crédits consacrés aux cours de mise à niveau en anglais et en français, à la faveur de cours aux choix beaucoup plus tôt dans les programmes, est probablement le changement qui sera le plus apprécié de la population étudiante. L'uniformisation des critères de la majeure-mineure-concentration, et l'ajout des cheminements *régulier* et *distinction* semblent un bon moyen de mettre en valeur tant l'offre de cours que les efforts des personnes diplômées.

Enfin, l'opportunité de progresser de façon plus linéaire dans la discipline principale, en ajoutant davantage de prévisibilité dans le parcours académique en général, ne pourra que simplifier la planification du cheminement et limiter les mauvaises surprises sur la feuille de route.

Veuillez recevoir, M. le recteur et président du Sénat académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathieu Landry
Président de l'AÉUMCS

Reçu au Secrétariat général
le 8 avril 2026

Dr. Denis Prud'homme
Recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet: Changements au cadre des diplômes de 1er cycle

Le 8 avril 2026

Dr. Prud'homme,

L'Association étudiante de la faculté des Arts du Campus universitaire de Moncton (AÉACUM) a eu l'occasion de prendre connaissance du projet de Mme Elizabeth Dawes sur la modification du cadre des diplômes, et souhaite vous partager son appui à cette initiative très prometteuse pour les personnes étudiantes.

Plusieurs d'entre nous ont été surpris de savoir que le nombre de crédits requis pour la majeure, la mineure ou la concentration varie encore d'une faculté à l'autre, et parfois même entre les programmes d'une même faculté. À la FASS, ça ne semble pas être un problème, mais on constate que pour nos collègues dans d'autres facultés ça fait partie de la réalité.

La réduction des crédits obligatoires pour les cours de langue vont certainement être la mesure qui serait la mieux accueillie par les personnes étudiantes de notre faculté. Bien qu'on soit d'accord pour dire que les personnes qui reçoivent un diplôme de l'Université de Moncton devraient atteindre un certain standard, nous sommes aussi convaincus que ce serait bien plus stimulant de pouvoir suivre des cours de la majeure ou de la mineure, même des cours aux choix, plus tôt dans son programme.

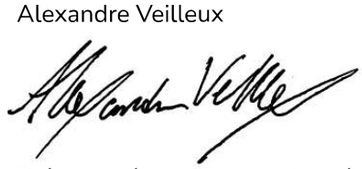
Cette possibilité, surtout pour les personnes inscrites aux Arts, est très intéressante. On a toustes une idée du type de carrière qu'on veut avoir un jour, et pour les personnes qui n'ont pas l'intention de continuer aux cycles supérieurs, surtout celles qui ne visent pas une carrière académique, les cours au choix sont un outil pour façonner un parcours à leur image et s'ouvrir plus de portes après le diplôme.

En général, nous voyons le nouveau cadre d'un bon œil, surtout en raison de la possibilité de suivre des cours plus stimulants dès la première année du programme, tout en permettant un parcours mieux adapté aux besoins, plus cohérent, et plus simple à gérer pour les personnes étudiantes.

Les possibilités que ce nouveau cadre permet nous paraissent globalement plus engageantes que ce que permet la structure actuelle, et c'est pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de Mme Dawes.

Veuillez recevoir, M. le recteur et président du Sénat académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre Veilleux



Président élu de l'association étudiante de la faculté des Arts

Dr. Denis Prud'homme
Recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Reçu au Secrétariat général
le 9 avril 2026

Objet: Changements au cadre des diplômes de 1er cycle

Le 8 avril 2026

Dr. Prud'homme,

L'Association étudiante des sciences sociales de l'Université de Moncton (AÉSSUM) a eu l'occasion de prendre connaissance du projet de Mme Elizabeth Dawes sur la modification du cadre des diplômes, et souhaite vous partager son appui à cette initiative très prometteuse pour les personnes étudiantes.

Plusieurs d'entre nous ont été surpris de savoir que le nombre de crédits requis pour la majeure, la mineure ou la concentration varie encore d'une faculté à l'autre, et parfois même entre les programmes d'une même faculté. À la FASS, ça ne semble pas être un problème, mais on constate que pour nos collègues dans d'autres facultés ça fait partie de la réalité.

La réduction des crédits obligatoires pour les cours de langue est certainement la mesure qui serait la mieux accueillie par les personnes étudiantes de notre faculté. Bien qu'on soit d'accord pour dire que les personnes diplômées devraient atteindre un certain standard linguistique, nous sommes aussi convaincus que ce serait beaucoup plus stimulant de pouvoir suivre des cours de la majeure ou de la mineure, même des cours aux choix, plus tôt dans le programme.

Offrir davantage de flexibilité dans le choix de cours, en plus de favoriser l'interdisciplinarité et le rapprochement entre les disciplines, pourrait être un atout intéressant dans la valorisation des compétences individuelles. Nous croyons que ce changement renforcerait la pertinence du programme pour les personnes étudiantes, en leur ouvrant un parcours qui reflète davantage leurs intérêts personnels, et leur fournit des outils pertinents pour réaliser leur potentiel après le diplôme.

Plusieurs programmes à notre faculté peuvent ouvrir la porte de nombreux domaines, et dans un marché du travail aussi compétitif que changeant, nous croyons que les changements proposés permettront aux personnes étudiantes en sciences sociales de mettre leurs compétences en valeur et de se distinguer grâce à leur diplôme. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de Mme Dawes.

Veuillez recevoir, M. le recteur et président du Sénat académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Anabelle Clavet
Présidente de l'AÉSSUM